

# Aujourd'hui

LE MAROC

Directeur de la publication : Saâd Benmansour

Quotidien d'information générale · 19<sup>ème</sup> année · N°4689 · Mardi 14 juillet 2020 · 22 Dou Al Kiida 1441 · Prix : 4 DH

© CHAFIK ARICH

A L'INSTAR DE CE QUI A ÉTÉ FAIT À LA VILLE DE TANGER

## Reconfinement des zones à risque à l'échelle nationale

Voir pages 6-7

LE COMITÉ DE VEILLE ÉCONOMIQUE VIENT DE L'ANNONCER

## 3ème versement d'indemnités aux travailleurs de l'informel le 18 juillet

Voir page 3

L'opération d'identification du cheptel se poursuit  
7,2 millions de têtes prêtes pour l'Aïd



Voir page 4

Entreprises publiques  
La conservation foncière a rapporté 3 milliards DH à l'Etat



Voir page 3

Registre social unifié  
Ce que recommande la CNDP



Voir page 8

Impact Covid-19

Tourisme : Le plan de relance en Conseil de gouvernement

Voir page 3

Banques

Nominations chez la Société Générale

Voir page 5

Le HCP livre ses prévisions

Le PIB baissera de 5,8% en 2020



Voir page 10

Entretien - Capital Humain

Licenciement économique :  
Ce que dit la loi

Voir page 14

Divertissement

Le CCM poursuit son cinéma virtuel

Voir page 19

# PAYEZ AVEC VOTRE MOBILE CHEZ AFRIQUIA!

NOUS ACCEPTONS LE PAIEMENT MOBILE  
DANS TOUTES NOS STATIONS



**AFRIQUIA**  
افريقييا

afriquia.ma    

Ce nouveau moyen de paiement de référence offre la possibilité aux utilisateurs de régler leurs achats en toute sécurité et simplicité à partir d'un téléphone mobile.

## L'Agence a tenu son conseil d'administration au titre de l'exercice 2019 **ANCFCC : Une contribution de 3 milliards de dirhams au budget général de l'État**

L'Agence nationale de la conservation foncière, du cadastre et de la cartographie (ANCFCC) a réalisé un chiffre d'affaires (recettes) de 6,7 milliards de dirhams au titre de l'exercice 2019 et a contribué au budget général de l'État à hauteur de 3 milliards de dirhams. Ces montants ont été précisés lors du dernier conseil d'administration de l'Agence tenu vendredi, par visioconférence, sous la présidence de Aziz Akhannouch, ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts. Au cours de ce conseil, Karim Tajmouati, directeur général de l'ANCFCC, a présenté les comptes de l'Agence au titre de l'exercice 2019, les projets structurants en cours et les principales réali-



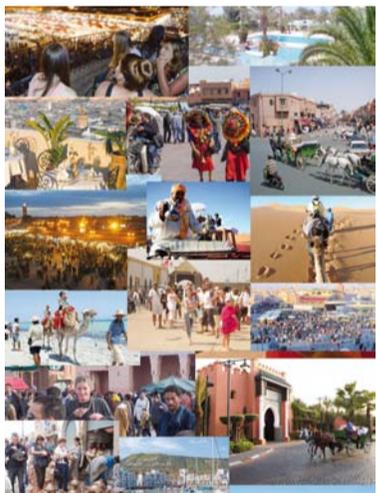
sations métiers qui ont été marquées par de nouvelles évolutions significatives. Selon l'Agence, l'ensemble des réalisations métiers ont enregistré des évolutions significatives. On note une progression de 25% de l'enrôlement des réquisitions d'immatriculation foncière ainsi qu'une hausse de 18% de l'établissement des titres fonciers issus de l'immatriculation foncière. L'établissement des titres fonciers dans le monde rural a, pour sa part, grimpé de 24%. L'ANCFCC recense, par ailleurs, 1.048.546 hectares de superficies immatriculés. «Après discussion, le Conseil a arrêté les comptes de l'Agence au titre de l'exercice 2019, adopté le plan d'action et le budget modificatifs 2020

et approuvé les résolutions proposées par l'ANCFCC», détaille la même source. Par l'occasion, l'ensemble des membres du conseil d'administration ont salué les efforts et les résultats probants enregistrés par l'Agence tant au niveau de la production métiers qu'au niveau de la modernisation des process, notamment en matière de digitalisation de ses prestations. Pour rappel, cet événement en ligne a également connu la participation de Abdeltif Loudji, ministre délégué auprès du chef de gouvernement, chargé de l'Administration de la défense nationale, ainsi que les représentants des autres départements ministériels, membres du conseil d'administration.

### Impact Covid-19

## Tourisme : Le plan de relance en Conseil de gouvernement

Un Conseil de gouvernement se tiendra ce jeudi à Rabat. Au début de ses travaux, le Conseil suivra deux exposés de la ministre du tourisme, de l'artisanat, du transport aérien et de l'économie sociale. Le premier exposé portera sur le programme de promotion du secteur du tourisme dans le contexte de la crise de Covid-19, tandis que le deuxième sera axé sur la situation du secteur coopératif et les perspectives de son développement, apprend-on de source gouvernementale. Le Conseil examinera par la suite



trois projets de décret, a ajouté la même source, faisant savoir que le premier concerne la définition des compétences et l'organisation du ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration, alors que le deuxième est relatif à la création de la zone franche d'exportation Ain Johra. Le troisième projet de décret à l'ordre du jour du Conseil est relatif à la définition des secteurs et des cas exceptionnels de signature d'un contrat de travail à durée déterminée, conclut la source.



## Destiné aux ménages du secteur informel 3ème versement des aides exceptionnelles à partir du 18 juillet

Le troisième versement des aides destinées aux ménages opérant dans le secteur informel ayant perdu leurs sources de revenus du fait du confinement sanitaire vient d'être annoncé. Selon le Comité de veille économique (CVE), il sera effectué selon certaines modalités et conditions. En effet, le chef de ménage qui a déjà bénéficié des deux premiers versements doit envoyer son numéro CNIE par SMS au 1212. «Cet envoi vaudra déclaration sur l'honneur que c'est la seule personne du ménage à bénéficier de cette aide d'une part et qu'elle a perdu ses sources de revenus durant le mois de juin 2020 du fait du confinement sanitaire d'autre part», pré-

cise le CVE. Dans le même sens, le message SMS doit être envoyé obligatoirement du même numéro de téléphone que celui qui a été utilisé pour les opérations précédentes. Par ailleurs, ces déclarations devront se faire entre mercredi 15 juillet à 8h et vendredi 17 juillet à minuit. Il est précisé que les versements des aides s'effectueront de la même manière que les tranches précédentes et commenceront à compter du 18 juillet 2020. Enfin, des contrôles seront effectués par les services compétents et toute fausse déclaration est passible de poursuites et les sommes indûment servies devront être remboursées, relève la même source.

### Aujourd'hui LE MAROC

Président de directoire, directeur de la publication et de la rédaction : Saâd Benmansour

Assistante de direction - Chargée de mission  
Naïma Tlemçani

Membre de la Fédération marocaine des éditeurs de journaux



REDACTION  
Rédacteur en chef adjoint  
Hicham Mouhlal

Secrétaire général adjoint de la rédaction  
Khalid Bidari

Grand reporter  
Dounia Essabban

Journalistes

Laila Zerrour  
Abderrafii Al Oumiliki  
Kawtar Tali  
Salima Guisser  
Siham Jdraoui  
Hakim Bahechar  
Mohamed Badrane  
Sami Jennane  
Leila Ouchagour

Correspondants régionaux  
Najat Faïssal (Tanger)  
Mohamed Laâbid (Agadir)

Journaliste-photographe  
Chafik Arich

Service infographie  
Abderrahim Hamaby (Chef de service)  
Hicham Islah (Responsable artistique)

Infographistes  
Moulay Hafid Wardy  
Samira Hamid  
Hanane Nassih  
Nadia Guensi

Relecture et correction  
Mohamed El Fahli

Moyens généraux :  
Mustapha Idamia (Chef de service)  
Mustapha Akil

Toufik Aït Belouali  
Yassine El Marga  
Ahmed Idahan  
El Mustapha El Bouazizi  
Noureddine Azmaou  
Rachid Ouheddou

Digital Unit

Webmasters  
Marouane El Mouedden  
Kaid Salim Larbi  
Bouchaib Lioeddine

Directrice Commerciale et de développement  
Hassania Tazi

Chefs de publicité  
Asmaa Ben Harati

Annonces légales et appels d'offres :  
Amine Maâzouzi

Chargée des partenariats  
Asmaa Bensouda Korachi

Administration et comptabilité  
Hamid Hakani : Responsable Administratif & Financier  
Mustapha Taramchi (Facturation commerciale)

Recouvrement  
Houssaine Houssi

Accueil et standard :  
Laoufir Yasmina  
Fatima-Zahra El Hariri

Imprimerie : GMS Print  
Distribution : Sapsress Tirage : 12.000  
Edité par ALM Publishing (Caractères Media Group)

Président du Conseil de surveillance  
Khalid Bazid

Autres publications du groupe  
La Vie éco, Femmes du Maroc, Maisons du Maroc, Nissaa, Nejma

COMMISSION PARITAIRE DE LA PRESSE ÉCRITE - Q.F/001-05- DOSSIER PRESSE - Aut. 41/2000  
ISSN : 1114-4807 - Dépot légal : 2002-0017  
Annonces financières arrêtées du MFI : N°2893-94

ADRESSE : - 20-26, rue Bassatine - Immeuble Myr - Etage 5 boulevard de la Résistance - Ben Jdia - Casablanca

Standard : 05 22 45 75 60-63  
Fax - Rédaction : 05 22 54 20 09  
Fax - Publicité et annonces : 05 22 54 16 67

**L'opération prendra fin le 15 juillet**

# Aïd Al-Adha : Plus de 7,2 millions de têtes d'ovins et de caprins identifiées à ce jour

L'opération d'identification des ovins et des caprins à l'occasion de l'Aïd Al-Adha 1441 (2020) lancée en avril dernier connaît une forte implication des éleveurs et des engraisseurs, selon le ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts. Depuis son lancement le 22 avril dernier, plus de 7,2 millions de têtes ont été identifiées. Ainsi, on compte 122.400 ovins et caprins identifiés à Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, 972.000 à Rabat-Salé-Kénitra, 1.353.600 à Casablanca-Settat, 1.440.000 à Marrakech-Safi, 115.200 à Souss-Massa, 720.000 dans l'Oriental, 921.600 à Fès-Meknès, 208.800 à Drâa-Tafilalet, 1.281.600 à Beni Mellal-Khénifra, 36.000 à Guelmim-Oued Noun, 26.000 à Laâyoune-Sakia El Hamra et 10.000 à Dakhla-Oued Ed-Dahab. «A l'instar des deux dernières années, tous les ovins et les caprins destinés à Aïd Al-Adha sont identifiés à l'aide d'une boucle



en plastique jaune portant un numéro de série unique à chaque animal, en plus de la mention «Aïd Al Adha et tête de mouton». L'opération d'identification prendra fin le 15 juillet 2020 avec plus de 8 millions de têtes identifiées attendues, précise la même source ajoutant par ailleurs que les services vétérinaires de l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA) ont enregistré 242.000 unités d'élevage et d'engraissement des ovins et des caprins. Dans le même sens, le contrôle du fourrage,

des médicaments utilisés au niveau des unités d'élevage, ainsi que l'eau destinée à l'abreuvement, a été renforcé, en plus de l'opération

de transport des fientes de volaille au niveau des axes routiers.

Le ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts indique également que dans le cas de constatation par l'ONSSA d'une quelconque infraction en la matière, les mesures nécessaires en vigueur seront prises. Par ailleurs, plusieurs réunions de sensibilisation et de coordination ont été organisées avec les partenaires concernés, principalement le ministère de l'intérieur, l'Ordre national des vétérinaires, la Fédération

interprofessionnelle du secteur avicole (FISA) et les associations de protection des consommateurs. L'ONSSA effectuera un suivi particulier pendant les jours de l'Aïd en mobilisant 300 médecins vétérinaires et techniciens afin de répondre aux demandes et aux interrogations des citoyens. Le centre de communication ONSSA est aussi prêt à recevoir quotidiennement les appels sur le numéro 080.100.36.37 joignable de 8 h du matin à 20h. Sur les réseaux sociaux, la page officielle de l'ONSSA sur Facebook est également opérationnelle.

## Le chiffre d'affaires moyen dépasse les 12 MMDH

Aïd Al-Adha est l'occasion pour certains agriculteurs d'améliorer leur revenu, en particulier ceux pour lesquels l'élevage du petit bétail constitue la source principale de subsistance. De même, ces ressources financières contribuent à stimuler les activités économiques dans le monde rural. «Le chiffre d'affaires moyen à l'occasion de Aïd Al-Adha dépasse les 12 milliards de dirhams», relève le département de l'agriculture précisant que la plupart de ces fonds sont transférés au niveau des zones rurales, permettant ainsi aux agriculteurs de couvrir les dépenses des autres activités agricoles, en particulier celles se rapportant aux préparatifs de la prochaine campagne agricole.

## Classes préparatoires Les candidatures d'accès aux centres publics prolongées jusqu'à ce mardi

L'opération de candidature d'accès aux Centres publics des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) a été prolongée jusqu'à ce mardi 14 juillet. C'est ce qu'a annoncé le ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Dans un communiqué, le ministère informe tous



les élèves de la dernière année du baccalauréat session 2020 que les candidatures sont présentées via les liens [www.cpge.ac.ma](http://www.cpge.ac.ma) et <https://massarservice.men.gov.ma/moutamadris>. L'accès à la première année des classes préparatoires aux grandes écoles passe par une opération de sélection en

fonction des résultats obtenus aux examens du baccalauréat, explique le département. Les candidats doivent avoir suivi leurs études en deuxième année du baccalauréat au titre de l'année 2019-2020, être titulaires du Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent (2020) et ne pas dépasser l'âge de 21 ans au 31 décembre 2020.

## Pêche au poulpe à Dakhla Le quota global est fixé à 15.000 tonnes

La saison d'été de la pêche au poulpe a été ouverte récemment dans la zone comprise entre Sidi L'Ghazi (26° 24'N) et Cap Blanc (20° 46'N), annonce la délégation des pêches maritimes à Dakhla. Selon la même source, le quota global de poulpe pour cette saison, qui durera du 5 juillet jusqu'au 30 septembre, est fixé à 15.000 tonnes, réparti sur les trois segments de pêche, à savoir 9.450 tonnes pour le segment hauturier, 1.650 pour le segment côtier et 3.900 pour le segment artisanal à Dakhla. Toutefois, la même source a fait savoir que la durée de cette campagne peut être révisée en fonction de l'évolution des indicateurs biologiques de cette pêcherie. La délégation des pêches maritimes à Dakhla souligne qu'un quota non révisable accordé à la sous-unité 1 (Aftissat, Boujdour centre et Sidi L'Ghazi) est fixé à 1.000 tonnes, réparti en quota individuel entre les barques des trois sites de pêche par les services de la délégation des pêches maritimes de Boujdour. «Les chalutiers hauturiers sont autorisés à



opérer au-delà de 10 milles marins, tandis que l'effectif de la flotte chalutière côtière est fixé à 150 navires au maximum», précise la même source, en notant que le segment artisanal de Dakhla est quant à lui autorisé à opérer entre 3 milles et 8 milles marins et composé de barques actives à partir des sites de Labouirda, Lassargua, N'tireft et Imoutlane. «Le quota de poulpe pour la dernière saison (saison d'hiver qui s'est achevée le 15 avril) a été de l'ordre de plus de 5.706 tonnes de poulpes, d'une valeur globale de plus de 394,39 millions de dirhams (MDH)», note la même source.

## Deux nouvelles nominations à Société Générale Maroc

La Société Générale Maroc vient d'annoncer deux nouvelles nominations. En effet, Mehdi Benbachir est désormais DGA en charge de la Business Unit Retail – membre du Comex, et Larbi Mouline sera le nouveau membre du Comex en charge de la Banque d'investissement. En tant que responsable de la BU Retail, Mehdi Benbachir sera en charge de piloter les marchés des particuliers, de la clientèle professionnelle ainsi que de la TPE. Le nouveau DGA a intégré la banque en 2005 au sein de la Direction des Grandes Entreprises. En 2008, il est nommé à la tête de la Direction du Conseil, qui accompagne les clients Entreprises dans leurs opérations de haut de bilan. En 2013, il prend en charge l'ensemble

des activités de la Banque d'investissement (Conseil, Salle des Marchés, Titres, Intermédiation Boursière, Recherche, Gestion d'actifs et Capital Investissement). En 2018, il est nommé directeur général adjoint en charge de la Business Unit Banque d'investissement et du Service Unit Stratégie/Marketing/Qualité/Innovation. Quant à Larbi Mouline, il a

rejoint la Société Générale en avril 2017 en tant que directeur des Marchés de Capitaux. Durant les trois années passées à la tête de la Direction, il a conduit la transformation du business model de la Salle des Marchés, notamment par l'ouverture sur le segment de la clientèle institutionnelle et le développement de nouvelles activités.



Mehdi Benbachir



Larbi Mouline

## Une nouvelle identité visuelle pour Eqdom



Eqdom a désormais un nouveau logo. Une identité visuelle que la filiale du Groupe Société Générale et référence du crédit à la consommation signe «L'Essentiel, c'est Vous». Par cette signature, la filiale place, comme elle le précise, ses clients et leurs projets de vie au centre de ses priorités. «Chez Eqdom nous portons un nouveau regard sur notre métier. Nous inaugurons une nouvelle dynamique, avec l'ambition de contribuer positivement à la vie de tous les Marocains, de les aider à vivre la vie qu'ils planifient, d'avancer sereinement dans le sens de leurs aspirations. C'est tout le sens que nous donnons à notre nouvelle signature», explique le directeur général, Younes Benboujida. Aussi, Eqdom évoque, par le rafraîchissement de ses symboles, l'appartenance au Groupe Société Générale en appuyant sur le carré et les codes couleurs. En outre, la filiale fait davantage preuve de proximité à travers l'octroi de crédit en ligne via la plate-forme [www.eqdom.ma](http://www.eqdom.ma) qui, selon la même source, «permet d'offrir une meilleure expérience client et d'obtenir une réponse instantanée».

Une mesure de l'Etat pour appuyer les entreprises impactées par la crise du Covid-19

## RELANCE TPE



Mieux accompagner votre reprise

95%  
de Garantie CCG

- Prêt sans sûretés, avec un taux préférentiel, en faveur des Très petites entreprises\*
- Crédit destiné au financement des besoins en fonds de roulement\*
- Remboursable sur **7** ans avec **2** ans de différé



Adressez vous à votre banque pour bénéficier d'un crédit garanti par " Relance TPE "



\* Entreprises réalisant un C.A inférieur à 10 MDH au titre de l'exercice 2019.

\* Cette ligne de financement est plafonnée à 10% du C.A avec un minimum de 10.000 DH.

Nous donnons vie à vos projets

[www.ccg.ma](http://www.ccg.ma)



## A l'instar de ce qui a été fait à la ville de Tanger

# Reconfinement des zones à risque à l'échelle nationale

Kawtar Tali  
ktali@aujourd'hui.ma

Le ministère de l'intérieur hausse le ton face aux comportements irresponsables portant atteinte aux mesures préventives et sanitaires annoncées par les autorités publiques. Lundi après-midi une décision de taille a été prise. Désormais, toutes les zones à risques seront reconfinées à l'échelle nationale, à l'instar de ce qui s'est passé à Tanger dimanche soir. «Suite à l'observation du non engagement de certains vis-à-vis des orientations de prévention adoptées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les autorités publiques procéderont à la fermeture des quartiers qui constitueraient de nouveaux foyers d'infection, en ce sens qu'ils seront bouclés, les mesures de contrôle renforcées et les entrées et sorties fermées comme ce fut le cas dimanche à Tanger», annonce

le ministère de l'intérieur. Et de poursuivre : «Sur la base du suivi quotidien du niveau du respect des orientations préventives adoptées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et eu égard au développement de la situation épidémiologique dans notre pays en période estivale, un manque d'application a été observé chez certains à travers des comportements irresponsables portant atteinte aux mesures préventives et sanitaires annoncées par les autorités publiques». Le département de Abdelouafi Laftit indique que les autorités publiques ne toléreront aucune légèreté dans le respect des mesures préventives adoptées, sous peine d'appliquer les dispositions répressives à l'encontre de toute personne qui violerait les règles établies.

«Compte tenu du fait que la menace est toujours présente et continue, les autorités publiques insistent sur la nécessité du strict respect de toutes les mesures préventives adoptées par les autorités sanitaires de la part des employeurs et des chefs des institutions administratives, ainsi que des citoyens et des citoyennes», conclut le ministère dans son communiqué.

L'intérieur n'a pas été le seul à alerter quant au relâchement des citoyens. Un peu plus tôt dans la journée du lundi 13 juillet, le ministère de la santé a également insisté sur la nécessité de respecter «scrupuleusement» les mesures de prévention préconisées par les autorités. Un warning qui intervient au moment où le nombre de décès et de cas critiques augmente. «Le nombre croissant des décès et des cas critiques d'infection à la Covid-19, enregistrés durant la deuxième phase de la levée progressive des mesures de confinement, est dû au non-respect des mesures préventives instaurées par les autorités, notamment le port obligatoire du masque, le respect de la distanciation physique, le lavage régulier des mains et l'utilisation de l'application wiqaytna», fait savoir le département de la santé. Et d'ajouter que «la sous-estimation par certaines personnes des risques de la Covid-19 et le non-respect des mesures préventives ont contribué à la propagation du virus surtout parmi les catégories les plus vulnérables à ses complications, en particulier les personnes

âgées et celles souffrant de maladies chroniques comme le diabète, l'insuffisance rénale et l'asthme». A noter que les autorités publiques ont procédé, la veille, à la fermeture, dans certaines régions, de toute unité de production, de service ou de tourisme qui n'avait pas respecté les règles du protocole sanitaire en vigueur.

“

**Les autorités publiques ne toléreront aucune légèreté dans le respect des mesures préventives adoptées, sous peine d'appliquer les dispositions répressives à l'encontre de toute personne qui violerait les règles établies.**

## Reconfinement partiel mais des mesures préventives sur toute la ville

# Tanger en état d'alerte

DNCR à Tanger Najat Faïssal  
nfaissal@aujourd'hui.ma

Entre reconfinement et déconfinement, Tanger a défrayé la chronique ces dernières 24 heures. Depuis dimanche soir, les regards sont tournés vers la ville du détroit où ont apparu des foyers de contamination à la Covid-19 poussant les autorités à prendre des décisions plus radicales. Le ministère de l'intérieur a annoncé la mise en quarantaine d'un bon nombre de quartiers tangerois. Une décision qui a été étendue sur l'ensemble de la ville dans la matinée du lundi puis assouplie quelques heures après. A l'heure où nous mettions sous presse, quelques quartiers à risque de Tanger sont confinés au moment où l'activité commerciale suit son cours normal dans le reste de la ville avec ouverture de commerces et cafés jusqu'à minuit.

### Des barrières en métal et en béton dressées à l'entrée des quartiers cibles

Un vent de panique souffle sur les quatre coins de Tanger. Alors que les Tangérois vivaient au rythme de leur ville balnéaire en ce début d'été, les autorités locales viennent de décréter un état d'alerte sur quelques zones du territoire urbain. Depuis dimanche soir et avec l'apparition de cette nouvelle vague de contaminations, les agents de police sont omniprésents sur l'ensemble des rues de la métropole pour pouvoir y maintenir la situation sous contrôle.

Les autorités ont recommandé dans un premier temps aux habitants des quar-

tiers cibles où sont découverts ces foyers de contamination de rester chez eux et de ne sortir qu'en cas de nécessité extrême. Parmi lesquels, figurent ceux considérés comme les plus surpeuplés tels que Boukhaf, Mesnana, Béni Makada et Mghougha. Ils ont été tous fermés par des barrières en métal et en béton pour pouvoir limiter la circulation des personnes et automobiles. Par ailleurs et depuis l'allègement des mesures de confinement sanitaire, Tanger garde son classement dans la zone II en raison de son niveau élevé de contamination au coronavirus. Comme partout au Maroc, les autorités locales ont poursuivi le renforcement du contrôle pour l'application des mesures sanitaires et de précaution afin de permettre à la ville d'accéder à la zone I dans ce classement.

### Relâchement

Les responsables attribuent cette situation au manque du respect aux règles sanitaires en vigueur (port de masque, distanciation physique,...) en cette période exceptionnelle. Surtout que la police a souvent surpris des gens en train de nager sur les plages défiant la réglementation portant sur la fermeture des différents lieux de baignade au public. Cette situation serait également due aux rassemblements et à l'esprit de fête que certains habitants ont voulu garder en début d'été, malgré cette période difficile que traverse le Maroc en particulier et le monde en général. Les clusters de contamination sont apparus dans des quartiers connus par la sur-occupation des logements et la promiscuité entre les habitants. Ce qui permet de favoriser la contamination



entre eux avec le risque de l'étendre sur l'ensemble du territoire. Sans oublier que «d'aucuns ont continué de minimiser l'ampleur de la pandémie. Ils sortent de chez eux sans masque de protection et sans respect des mesures barrières et de distanciation physique. Ils sont maintenant sous le choc avec la complication de la situation dans leur quartier. «Pourvu qu'il n'y ait pas de morts à déplorer et que les gens retiennent la leçon de ce qu'il leur arrive», affirme un habitant de Hay Benkirane, l'un des quartiers les plus touchés par cette vague de contaminations et conseiller à l'arrondissement de Mghougha.

### Retour au confinement partiel

Au lendemain de l'annonce de ces clusters, Tanger retourne au confinement partiel avec la perte de son rythme

progressif de ses activités dans plusieurs institutions et lieux publics, telles que les gares routière et ferroviaire, qui reprennent la suspension de leurs services du trafic interurbain pour éviter l'accélération de la pandémie dans d'autres villes. Cette nouvelle situation est un coup dur pour les secteurs clés de l'économie à leur tête le tourisme, dont les professionnels mettaient le paquet sur la réouverture des plages grâce à une amélioration très attendue du classement de la ville balnéaire par son passage à la zone I parmi d'autres destinations touristiques. Surtout que l'arrivée des touristes, en particulier les Marocains, dépend de l'allègement de ces mesures, qui demeure tributaire de l'évolution de la situation épidémiologique sur le territoire urbain.

## Evolution de la situation épidémiologique à Tanger

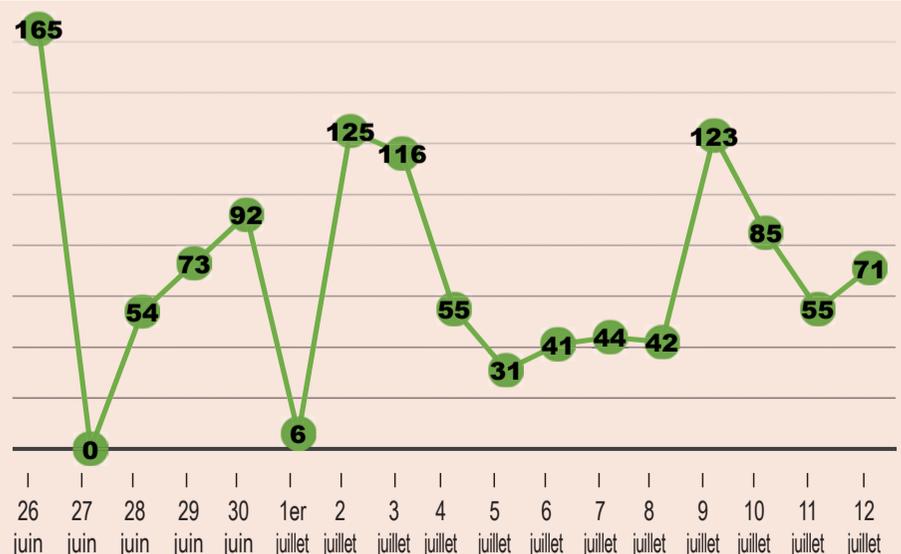
### Deux pics enregistrés entre le 26 juin et le 12 juillet

Avec l'annonce à la mi-mars des premiers cas de contamination à la Covid-19 au Maroc, Tanger a réussi pendant quelque temps à maintenir sa position loin des autres grandes métropoles les plus affectées par la pandémie, telles que Casablanca ou Marrakech. Mais avec l'apparition des clusters familiaux ou dans des usines en pleine période de confinement, la ville a commencé à se partager la tête de classement parmi les zones les plus touchées par la pandémie.

Selon les données statistiques relatives à l'évolution de la situation épidémiologique dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, celle-ci a atteint, le 24 juin, quelque 125 cas de contamination, dont 93 détectés dans une usine de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, et ce dans le cadre d'une vaste campagne de dépis-

tage. La capitale du Nord a continué d'afficher un grand nombre de contaminations en juin et le mois en cours en raison du non-respect des règles sanitaires et des gestes barrières (port de masque, distanciation physique,...), mais aussi en raison des opérations de dépistage menées au niveau local. La ville a enregistré, à elle seule, et pendant la période allant du 9 au 12 juillet, près de 300 cas d'infection sur un total de 335 répartis sur l'ensemble de la région du Nord. Dans ce sens, Tanger a atteint, jeudi 9 juillet, le pic de 121 cas (sur 123 enregistrés dans toute la région), mais la ville a pu enregistrer la même journée 134 guérisons. Cette situation épidémiologique a valu à Tanger son positionnement dans la zone II, c'est-à-dire parmi les plus affectées au Maroc.

### Evolution des cas Covid déclarés à Tanger-Tétouan du 26 juin au 12 juillet



La Commission disposée à fournir son avis au Parlement et au gouvernement

# Registre social unifié : Ce que recommande la CNDP

Mohamed Badrane  
mbadrane@aujourd'hui.ma

Le système d'identifiants sous la loupe du CNDP. Alors que le projet de loi relatif au dispositif de ciblage des bénéficiaires des programmes d'appui social est examiné au Parlement, la Commission nationale du contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP) vient d'émettre des recommandations concernant l'architecture des identifiants. «Partant du constat que plusieurs lois adoptées dernièrement et projets de lois en cours d'étude contribuent de façon directe ou indirecte à la définition d'une architecture des identifiants, sans pour autant que la mise en cohérence des enjeux stratégiques, sociétaux et économiques de cette architecture soit formalisée et débattue, la Commission nationale préconise une architecture des identifiants qui prend en compte les exigences constitutionnelles, économiques, sociétales et techniques», apprend-on auprès de la Commission qui «recommande que les données d'usage ainsi que les données d'authentification ne soient pas stockées au sein de la même architecture et sous la responsabilité de la même entité». Ce n'est pas tout. La CNDP recommande également «l'utilisation d'identifiants sectoriels, à une granularité à définir selon les exigences de chaque secteur d'activité. Cette disposition ne s'oppose en aucun cas aux politiques de ciblage, encadrées par des lois spécifiques (pour les secteurs du social, de la finance, du fisc, de la santé, etc.) ou par des actes ayant trait à la sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat.

Le recours à un identifiant unique est alors un mécanisme technique sécurisé par des politiques de tokenisation, assurant que cet identifiant unique, et technique, ne soit pas public mais sous la protection impérative des autorités régaliennes». Il faut préciser que la tokenisation est technique permettant d'éviter les risques sur la vie privée suite à l'usage de l'identifiant unique tout en offrant toutes les possibilités de ciblage nécessaires à la planification des politiques publiques inclusives. Par ailleurs, la CNDP réitère son engagement à favoriser et à accompagner les acteurs nationaux, ou opérant sur le territoire national, dans leur stra-



**La CNDP réitère son engagement à favoriser et à accompagner les acteurs nationaux, ou opérant sur le territoire national, dans leur stratégie d'émergence d'une économie de la donnée et des valeurs ajoutées induites par les bienfaits d'une «data-gouvernance».**

tégie d'émergence d'une économie de la donnée et des valeurs ajoutées induites par les bienfaits d'une «data-gouvernance». La même source profite de l'occasion pour émettre «des réserves fortes sur le fait que chaque fournisseur de services constitue sa «propre» base biométrique, celle de ses clients et/ou prospects, parfois hébergée en dehors du territoire national». Dans le même ordre d'idées, la Commission a réitéré sa disposition à donner son avis au gouvernement

et au Parlement, tel que prévu à l'article 27 de la loi 09-08. Les responsables affirment également poursuivre le travail d'élaboration des éléments constitutifs d'un cadre juridique adéquat qui clarifie et homogénéise la mise en place d'une architecture des identifiants, en conformité avec les dispositions constitutionnelles, et conciliant le déploiement de politiques inclusives et le respect de la vie privée des citoyens.

A noter enfin que la Chambre des conseillers avait adopté en juin et à la majorité le projet de loi 72-18 relatif au dispositif de ciblage des bénéficiaires des programmes d'appui social, portant création de l'Agence nationale des registres. Ce projet de loi vise à établir un système national d'inscription des familles et des personnes

désireuses de bénéficier des programmes d'appui social, supervisés par les administrations publiques et les collectivités territoriales par le biais d'un Registre social unifié, d'un Registre national de la population et d'une Agence nationale des registres chargée de gérer ce dispositif.

Le texte se trouve actuellement à la première Chambre parlementaire qui doit se prononcer à son tour sur ses dispositions. S'agissant du calendrier de la mise en oeuvre du projet, le ministère de l'intérieur compte lancer le Registre social unifié en 2022 dans la région de Rabat-Salé-Kénitra, tandis que la généralisation du Registre national de la population et du Registre social unifié se fera entre 2023 et 2025 dans l'ensemble des régions du Royaume.



RÉSIDENCES  
**CASAVIEW**  
**3ÈME TRANCHE**

Dans le nouveau quartier chic de Casa sur la nouvelle rocade sud-ouest et à 12 minutes du centre-ville, CASAVIEW vous propose des appartements bénéficiant d'un emplacement privilégié, de prestations de standing et d'équipements fonctionnels de premier choix (domotique...).

Au nombre de deux par étage, les appartements sont entre 83m<sup>2</sup> et 113m<sup>2</sup>, disposant d'un choix de 2 ou 3 chambres avec salon, incluant des places de parking sous-terrain titrés et jouissant de finitions exceptionnelles. CASAVIEW est le projet résidentiel qui comblera les familles et les jeunes actifs.

*Les résidences CASAVIEW, bien-être et proximité à portée de main !*

Contactez en direct nos conseillers commerciaux sur [klkdigital.com](http://klkdigital.com)

À partir de :  
**1 050 000<sup>dhs</sup>**

de **83m<sup>2</sup>**  
à **113m<sup>2</sup>**

by **KLK**  
KHAYATEYLIVING

 **080 200 28 28**

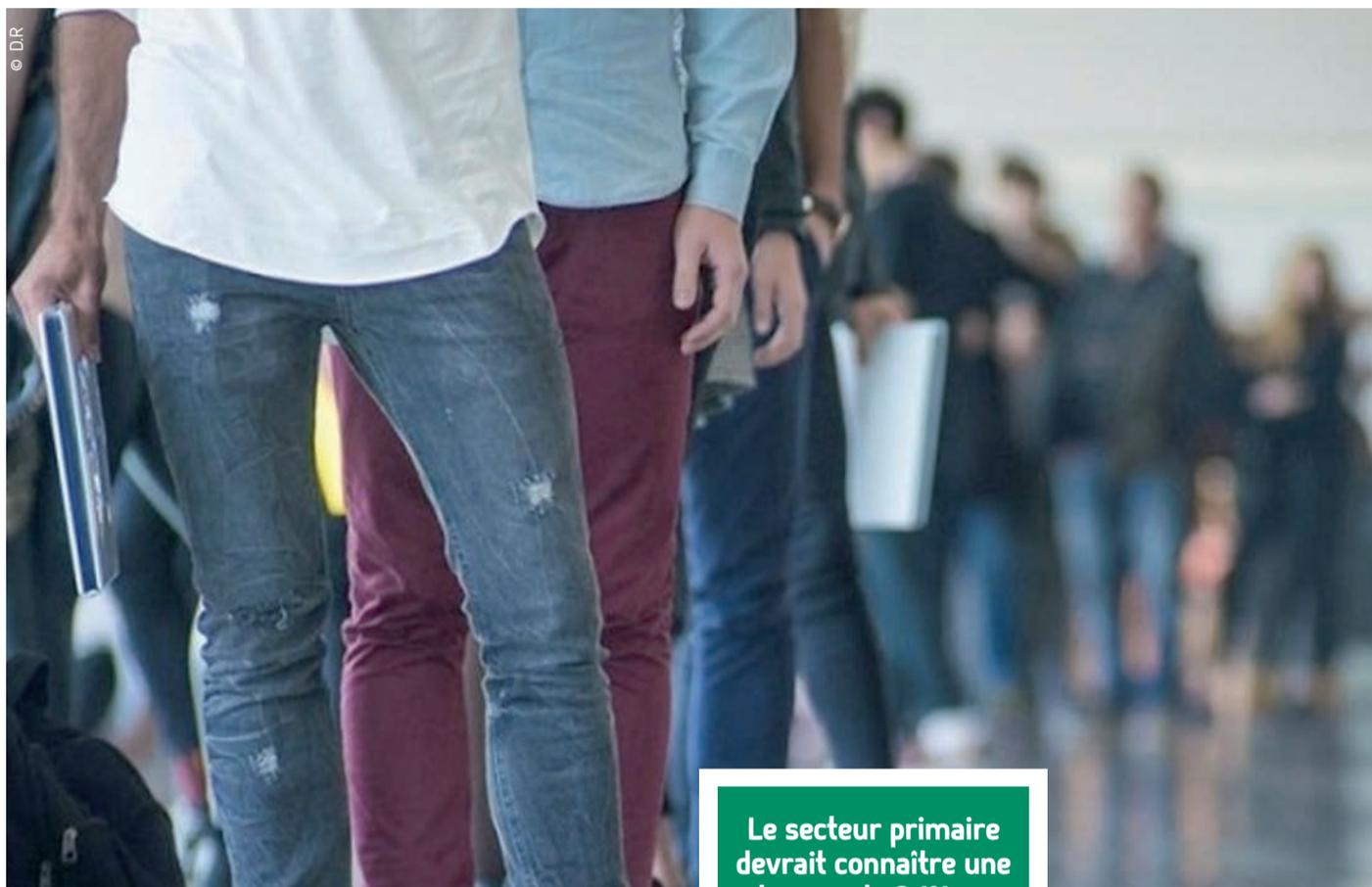
**CasaView.ma**

Une décroissance de 5,8% attendue en 2020

# HCP : Un taux de chômage de 14,8%, du jamais-vu depuis plus de deux décennies

Laila Zerrouk  
lzerrouk@aujourd'hui.ma

Le Haut-Commissariat au Plan (HCP) vient de rendre public le Budget économique exploratoire 2021. L'économie nationale va connaître cette année sa pire récession en plus de deux décennies sous l'effet conjugué de la sécheresse et de la pandémie Covid-19. Ainsi, le PIB devrait enregistrer une décroissance de 5,8% en 2020, compte tenu, selon le HCP, d'une baisse prévue de 9% des impôts et taxes sur produits nets de subventions. Dans ce contexte et sous l'hypothèse d'une poursuite de la baisse tendancielle du taux d'activité au niveau national, le taux de chômage devrait exploser pour atteindre près de 14,8%, soit une hausse de 5,6 points par rapport au niveau enregistré en 2019.



**La demande intérieure devrait baisser de 4% en 2020**

Le HCP estime que le secteur primaire dégagerait une valeur ajoutée en repli de 5,7% en 2020 après avoir régressé de 4,6% en 2019. Pour leur part, les activités non agricoles devraient connaître un net recul, de 5,3% en 2020, après une hausse de 3,7% en 2019. S'agissant du secteur secondaire, il devrait enregistrer un repli de près de 6,9% en 2020 après une hausse de 3,6% en 2019. A l'exception des activités des industries chimiques et parachimiques et du secteur minier, les autres activités secondaires devraient afficher une baisse remarquable de leur valeur ajoutée. De même, les activités du secteur tertiaire devraient baisser de 4,5% après une hausse de 3,8% en 2019. Les secteurs du tourisme et du transport, fortement impactés par la fermeture des frontières et les mesures prises pour l'endigement de la pandémie, seraient les plus touchés. La demande intérieure devrait enregistrer une baisse de 4% en 2020, sa contribution à la croissance serait ainsi négative de 4,4 points au lieu

d'une contribution positive de 1,9 point en 2019. La contribution de la demande extérieure à la croissance serait négative de 1,4 point, après avoir été positive de 0,6 point l'année précédente.

**Le déficit budgétaire s'accroîtra pour atteindre 7,4% du PIB**

La pandémie et le gel de l'activité économique durant le confinement devraient induire des effets néfastes sur le budget de l'État en termes de recettes fiscales. Les mesures prises par le gouvernement pour limiter la propagation du virus devraient engendrer des dépenses supplémentaires aux charges ordinaires. En conséquence, le déficit budgétaire devrait s'accroître en 2020 pour atteindre près de 7,4% du PIB. Pour couvrir ces besoins, le Maroc ferait recours aux emprunts extérieurs, dépassant le plafond des financements extérieurs fixé par la loi de Finances 2020 à 31 MMDH. Ces conditions devraient porter l'encours de l'endettement global du Trésor à 74,4% du

PIB en 2020. S'ajoutant à la part de la dette extérieure garantie, la dette publique globale dépasserait le seuil de 90% du PIB, en hausse de près de dix points par rapport à l'année 2019. De son côté le marché monétaire devrait subir les effets de la baisse des flux nets financiers. Ceci devrait engendrer un repli des stocks en devises en 2020 à près de 212 MMDH (non compris l'utilisation de la ligne de précaution de la liquidité de 3 MM dollars du FMI). Tenant compte d'une amélioration des créances à l'économie de près de 4,9% suite aux mesures d'assouplissement monétaire mises en œuvre, la création monétaire en 2020 devrait augmenter de 1,6% en 2020 au lieu de 3,8% en 2019.

**Une croissance de 4,4% en 2021**

Le Produit intérieur brut (PIB) devrait enregistrer une croissance de 4,4% en 2021 après une régression de 5,8% attendue en 2020. Le HCP a établi ces prévisions en tenant en compte deux éléments importants, à savoir la fin de

**Le secteur primaire devrait connaître une hausse de 9,1% en 2021. Les activités non agricoles devraient enregistrer un rythme d'accroissement modéré de l'ordre de 3,6% en 2021 en raison de la reprise timide attendue des secteurs des services et du BTP et des industries de transformation.**

contribuant pour 4,8 points à la croissance économique, au moment où la contribution de la demande extérieure devrait rester négative avec -0,4 point en amélioration par rapport à -1,4 point en 2020.

**Un taux d'endettement du Trésor à 72,3% du PIB**

En 2021, il est prévu une augmentation des dépenses publiques, liées aux mesures nécessaires pour la dynamisation et la relance de l'activité économique qui à son tour devrait entraîner une amélioration des recettes fiscales. Dans ces conditions, le déficit budgétaire serait de 5% du PIB en 2021 au lieu de 7,4% attendu en 2020. Pour couvrir ce besoin de financement, le Maroc devrait effectuer une nouvelle sortie sur le marché international. Ainsi, le taux d'endettement du Trésor devrait rester élevé pour atteindre près de 72,3% du PIB. Tenant compte de la dette garantie, la dette publique globale serait portée à 89,9% du PIB au lieu de 92% attendue en 2020

## Il dévoile son nouveau modèle de sites

# Le Groupe Intelcia passe au télétravail 4 jours sur 5

Leila Ouchagour  
louchagour@aujourd'hui.ma

Trouver des modèles de travail novateurs, plus flexibles et efficaces constitue le nouveau challenge des entreprises pour la période post-Covid. C'est dans ce cadre que le groupe Intelcia vient de créer son nouveau modèle de travail à distance alliant le télétravail et le présentiel sur ces sites. Il s'agit d'un mode qui permet au groupe de s'implanter dans des régions éloignées de l'axe économique principal du pays. La finalité derrière cette nouvelle approche serait de contribuer au développement régional. Pour Karim Bernoussi, PDG d'Intelcia, «notre réponse à la crise de Covid a été dans un premier temps de préserver les emplois de nos collaborateurs et d'assurer la continuité de l'activité pour nos clients. Dans un second temps, il est primordial pour nous de continuer d'investir pour la création d'emplois, notamment dans des régions qui ont besoin d'être dynamisées. Nous faisons partie des 50 plus grandes entreprises marocaines. Œuvrer pour une croissance durable de notre économie est naturellement un des piliers de notre engagement social et sociétal».

### Une solution hybride pour des emplois durables

S'inspirant de son expérience en télétravail mise en place pendant la pandémie Covid-19, le Groupe a conçu ce projet basé sur des mini-sites spécialement orientés vers le télétravail 4/5 (80% en TAD et



20% en présentiel). «Aujourd'hui nous transformons l'essai du télétravail en adoptant ce modèle hybride dans les nouveaux sites en région. Il nous permet de proposer des emplois à des populations qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas se déplacer 5 jours sur 5 en entreprise, ou encore dans des bassins éloignés. En revanche, le présentiel est pour moi clé dans ce dispositif, car il permet de garder le lien social avec l'entreprise. L'entreprise n'est pas uniquement un lieu de travail, c'est aussi un lieu de socialisation, d'échange, de formation...», indique Karim Bernoussi. Selon le Groupe, ce mode hybride s'ins-

crit dans l'offre globale d'Intelcia, avec une proposition de valeur différenciée pour les collaborateurs. Cette initiative permet d'offrir aux collaborateurs des emplois durables dans leur ville tout en gagnant en termes de flexibilité que permet le télétravail.

### Mode de fonctionnement

Dans la pratique, les téléconseillers seront appelés à se rendre à une fréquence hebdomadaire sur place, en rotation. De ce fait ces mini-sites satellitaires englobent en moyenne une centaine de positions. Ils disposeront de l'encadrement nécessaire, de formations in situ accompagnées de la politique RH et sociale du Groupe. L'entreprise explique dans ce cadre que les téléconseillers bénéficieront de conditions spécifiques avec la prise en charge des outils de travail, ainsi que d'indemnités propres au TAD.



**ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE TAZA  
REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION D'EAU  
ET D'ELECTRICITE DE TAZA**

### Avis d'appel d'offres ouvert (seance publique)

Le mercredi 05 Août 2020 à 11 heures il sera procédé, au siège de la RADEETA sis à 163, Avenue Allal Al.Fassi, Taza, à l'ouverture, en séance publique, des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix suivant:

AO N°	Désignation	Montant de la caution provisoire en DH	Estimation de coût des prestations En DH/TTC
01/A/MOD/2020	Réalisation des travaux d'assainissement liquide du centre d'Ajdîr - Province de Taza	315 000,00	21 035 736,00

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des Achats de la RADEETA sis à **163, Avenue Allal Al.Fassi, Taza Tél: 0535 67 32 51 Fax: 0535 67 26 07.**

Ils peuvent être également téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les dossiers peuvent être transmis aux concurrents qui en feront la demande à Madame le Directeur Général de la RADEETA, moyennant cinquante dh (50,00 Dh).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents devront être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement de passation des marchés publics de la RADEE.TA du 01 Avril 2015.

#### Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre de la RADEE.TA 163, Avenue Allal Al Fassi, Taza;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 27/07/2020 à 10 heures devant Caidat d'Ajdîr-povince de Taza.

Le Coût d'acquisition des plans est fixé à 50,00 DH par plan.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 14 du règlement de consultation de l'appel d'offres.

### Projet pilote dans la région de l'Oriental : Les détails

La flexibilité de ce nouveau modèle permet au Groupe de se déployer en région. Dans ce contexte, le choix d'Intelcia s'est porté sur la région de l'Oriental, et plus précisément sur la ville d'Oujda. Et pour cause : elle dispose d'un bassin d'emplois attractif pour mener à bien ce projet pilote et des infrastructures de qualité, relève l'entreprise. «L'investissement d'Intelcia à Oujda s'inscrit parfaitement dans l'esprit du programme d'action du décollage économique de la région et contribuera à ce titre à placer l'Oriental parmi les régions du Royaume créatrices de richesses et d'emplois», déclare Mouad El Jamai, wali de la région de l'Oriental, gouverneur de la préfecture d'Oujda-Angad. Lors du Salon international des centres de contacts et d'appels au Maroc (SICCAM 2020) qui s'est déroulé les 10 et 11 juillet dernier à Oujda, une convention d'investissement avec la wilaya, le Conseil régional de l'Oriental et d'autres parties prenantes institutionnelles a été signée. L'ambition est d'accompagner le développement d'Intelcia dans la région avec la création de 400 créations à moyen terme et 800 emplois à terme. Le Groupe Intelcia ne s'arrêtera pas là puisque d'autres villes sont appelées à intégrer à terme ce dispositif dans la perspective de dynamiser le marché de l'emploi en région. Pour rappel, le Groupe Intelcia compte à ce jour plus de 8.500 collaborateurs au Maroc.

## Villas Terre Océane

# Yamed Capital livre la première tranche ce mois-ci

C'est confirmé. La première tranche des villas Terre Océane sera livrée durant juillet. Le délai est annoncé par Yamed Promotion, marque de promotion immobilière de Yamed Capital spécialisée dans le résidentiel de haut standing et de luxe. Une livraison conforme, selon le groupe, Yamed, «au planning annoncé aux clients et en dépit du contexte de la Covid-19». Quant à Terre Océane, il est, selon la même source, un projet «unique» pied dans l'eau situé à 550 mètres du Morocco Mall à Casablanca, offrant un cadre de vie singulier et serein au centre-ville et proche de tous les centres d'intérêt.

C'est sur le boulevard de Biarritz que Yamed Promotion a développé Terre Océane, une adresse prestigieuse, offrant trois types de biens. Il s'agit de lots de terrains à partir de 600 m<sup>2</sup> pour villas isolées, deux typologies de villas jumelées (Hélia et Aura) érigées,

au sein de deux villégiatures sécurisées avec des aires de jeux entourées d'espaces verts. Elles proposent des superficies respectives de 320 m<sup>2</sup> et de 453 m<sup>2</sup>, avec des parcelles allant jusqu'à 643 m<sup>2</sup>.

L'offre comprend également des appartements R+2 en résidences fermées exclusivement piétonnes qui vont prochainement compléter l'offre de produits. Le lancement de la commercialisation étant prévu très bientôt selon le groupe qui indique que l'ensemble de la résidence bénéficie d'un accès piéton à la plage. «Au-delà des étiquettes, le luxe pour nous se manifeste dans la liberté de choisir, dans le fait d'être bien chez soi et en accord avec ses propres standards. C'est tout simplement vivre au lieu d'exister. Voilà pourquoi nous proposons à nos clients un cadre idéal alliant liberté, qualité et confort de vie», déclare Émilie d'Avout, directrice de projets de promotion



immobilière chez Yamed Capital.

Quant au service après-vente de Terre Océane, il a, selon la même source, été développé dans un souci de facilitation de la transition vers un nouveau lieu de vie. Pendant une période transitoire d'une année, les résidents de Terre Océane pourront compter sur ce

service pour une installation en toute sérénité. Ils pourront également profiter d'un accompagnement de proximité, de par le service de conciergerie disponible dans la résidence 7/7. «Nous continuons d'accompagner nos acquéreurs via notre service après-vente et notre service de conciergerie que nous avons mis

en place pour rester à leurs côtés même après la livraison», ajoute, de son côté, Réda El Amine, directeur du pôle Advisory & Transaction Services chez Yamed Capital, qui annonce également qu'une nouvelle offre de services dans le segment lots de villas Terre Océane sera bientôt dévoilée.

## La commercialisation a débuté le 10 juillet

# Air Arabia Maroc lance son programme de vols spéciaux

Après la Royal Air Maroc, Air Arabia Maroc annonce à son tour son programme de vols internationaux spéciaux à partir du 15 juillet 2020 et ce conformément à la décision du gouvernement marocain qui autorise les citoyens marocains et les résidents étrangers au Royaume ainsi que leurs familles à se rendre au Maroc à partir du 14 juillet à minuit.

Selon Air Arabia, «ce programme de vols comprend à l'heure actuelle 23 routes et sera ajusté en fonction de la demande. Les villes desservies par ce programme de vols comprennent à l'heure actuelle 23 routes et sera ajusté en fonction de la demande». La même source souligne que la commercialisation a débuté le 10

juillet 2020 à 15h30. Ainsi les clients d'Air Arabia Maroc qui souhaitent réserver un vol pourront s'adresser à tous les canaux de ventes de la compagnie : son site internet et son centre d'appels, son réseau d'agences partenaires ou directement à l'aéroport.

Air Arabia Maroc rappelle que le port du masque reste obligatoire sur l'ensemble de ses vols. «Des contrôles de température sont par ailleurs effectués au départ de chaque vol. Les clients doivent se conformer aux conditions et exigences des pays de départ et de destination. Nous invitons nos clients à bien s'informer sur les conditions d'éligibilité établies par le gouvernement», explique la compagnie.



Départ	Destination
Casablanca	Bruxelles, Barcelone, Lyon, Montpellier, Toulouse, Pise, Venise, Milan-Bergame, Bologne, Catane, Turin-Cuneo, Naples, Bâle-Mulhouse, Istanbul, Tunis.
Fès	Amsterdam, Bruxelles, Barcelone, Bordeaux, Paris, Lyon, Montpellier, Strasbourg, Toulouse.
Nador	Amsterdam, Bruxelles, Barcelone, Cologne, Palma de Majorque, Montpellier.
Tanger	Amsterdam, Bruxelles, Londres, Madrid, Malaga, Barcelone, Lyon, Paris.

La liste a été publiée au BO

# 31 médicaments contre la stérilité exonérés de la TVA

Le gouvernement donne un coup de pouce aux couples stériles. De nouvelles mesures seront appliquées pour les médicaments utilisés contre la stérilité. En effet, l'arrêté n° 1563-20 du 17 juin 2020 signé conjointement par le ministre de l'économie et des finances et le ministre de la santé a été publié au Bulletin officiel (BO) le 6 juillet. Cet arrêté dresse ainsi la liste des 31 médicaments indiqués dans la prise en charge de la stérilité qui ne seront assujettis ni à la TVA ni à la taxe sur l'importation. Dans la liste de ces médicaments figure Andriol Testo Capsule, un traitement substitutif de la testostérone ; Clomid 50 mg, comprimé qui est un stimulant de l'ovulation ; Duphaston 10 mg, comprimé qui est un progestatif ; Dostinex 0,5 mg comprimé qui est un inhibiteur de prolactine, Colprone 5 mg comprimé (progestatif), Gestel 100 mg qui est également un progestatif ; Prolifen 50 mg, U-Gestan



100 mg (progestatif) ; Projeva 200 mg (progestérone). Parmi les autres médicaments, on retrouve Ovitrelle 250 µg/0,5 ml, solution injectable, Metrinelle 2 mg, comprimé (progestatif), Endogest 2 mg (progestatif),

Estrofem 2 mg, comprimé (œstrogène)... Malgré cette exonération, de nombreux médicaments destinés à la thérapie des maladies de longue durée sont toujours taxés. Selon les statistiques du ministère de la

santé, entre 12% et 15% des couples souffrent de stérilité au Maroc, dont 30% chez les hommes, 30% chez les femmes et 40% chez les deux. Selon l'association MAPA, ce chiffre est en nette progression au Maroc et constitue un véritable problème de santé publique et sociale. Les troubles endocriniens et hormonaux dus à certains facteurs exogènes en particulier environnementaux seraient parmi les principales causes de cette prévalence. Le coût élevé des traitements constitue un vrai obstacle pour les couples désirant suivre un traitement de procréation assistée. Les frais de traitement dans les centres privés varient entre 30.000 DH et 40.000 DH, contre 4.000 DH à 10.000 DH dans le public. Nombreux sont ceux qui finissent par abandonner après une seule tentative ou deux, sachant que rien ne garantit que la première tentative ou même la deuxième réussisse.

## DES CONTENANCES ET PRODUITS ADAPTÉS AUX PROFESSIONNELLS POUR VOUS PROTÉGER

gamme antiseptie par  nectarome



GELS ET SOLUTIONS HYDROALCOOLIQUES 50 ML À 25 L



SAVON ANTIBACTÉRIEN



DÉSINFECTANTS DE SURFACE PROS ET PRODUIT PÉDILUVE

service-clients@nectarome.com / 05 24 31 00 17

Entretien avec Maître Zineb Idrissia Hamzi

Avocate, agréée par le Centre de médiation et d'arbitrage de Paris en qualité de médiateur

## Licenciement économique post-Covid : Attention aux abus !

La situation actuelle étant inédite, et en l'absence de règles spécifiques à la crise économique liée à la Covid-19, le top management des entreprises devra réfléchir à deux fois avant de licencier un ou plusieurs salariés. Le risque de voir des licenciements, présentés comme économiques, mais non justifiés par de réelles difficultés, être requalifiés de licenciements abusifs par les tribunaux, devrait, au contraire, inciter à la plus grande prudence... Maître Zineb Idrissia Hamzi apporte un éclairage précis, notamment sur les circonstances qui justifieraient le licenciement économique et la procédure y afférente.

Propos recueillis par  
Dounia Essabban  
dessabban@aujourd'hui.ma

**En temps de Covid-19, est-il justifié de licencier ?**

Maître Zineb Idrissia Hamzi : La situation financière de nombreuses entreprises a, certes, été impactée par la paralysie de l'activité économique, notamment pour les activités jugées «non essentielles», à la suite de l'état d'urgence sanitaire décrété le 20 mars dernier, mais cela ne justifie pas, pour autant, le recours systématique au licenciement, en particulier au licenciement économique.

**Quelles sont les circonstances qui justifieraient le recours à un licenciement économique ?**

Il y a lieu de préciser au préalable que, dans la mesure où aucune disposition légale ni réglementaire n'a été édictée, en droit du travail marocain pour encadrer, de manière spécifique, les conséquences de la crise sanitaire actuelle sur les relations de travail, celles-ci seront gérées selon la loi n°65.99 du 11 septembre 2003, formant code du travail. Or, si l'on se reporte aux articles 66 et suivants du code du travail, qui précisent la procédure devant être suivie pour obtenir du gouverneur de la préfecture ou de la province compétent l'autorisation de licencier pour motifs économiques, il n'est spécifié, nulle part, ce que l'on doit entendre par «motifs économiques» pouvant justifier un licenciement.

Tout au plus, l'article 67 du code du travail indique que parmi les justifica-

tifs devant être produits à l'appui de la demande d'autorisation, l'entreprise fournit un rapport précisant les motifs économiques qui rendent nécessaire le recours au licenciement économique, un état de la situation économique et financière de l'entreprise et un rapport établi par un expert-comptable ou par un commissaire aux comptes.

La jurisprudence n'est pas plus éclairante à ce sujet qui, dans les rares décisions rendues en la matière, se focalise essentiellement sur la question du respect des procédures prévues par le code du travail lorsqu'elle a à apprécier si le fait pour un employeur de réduire son personnel pour des motifs économiques constitue, ou non, un licenciement abusif.

Sur le fond, et sous l'égide du code du travail actuel, l'appréciation des motifs économiques est déléguée, en premier lieu, aux autorités administratives auxquelles l'on a confié le pouvoir de décider si les difficultés économiques et financières rencontrées par l'entreprise sont d'une gravité telle qu'elles entachent sa pérennité et mettent en péril son existence même, et justifient le recours au licenciement économique pour alléger ses charges et lui permettre de maintenir sa compétitivité et, partant, son activité.

Jusqu'à présent, ces autorités administratives exerçaient un contrôle très strict en la matière et ne délivraient que rarement des autorisations de licenciement économique.

Ce qui risque d'évoluer dans les circonstances actuelles. D'autant qu'il semble, au regard des orientations générales du projet de loi de Finances rectificative, que les aides qui seraient attribuées par l'Etat aux entreprises touchées par la crise seraient conditionnées par la préservation, par celles-ci, d'au moins 80% des salariés déclarés à la CNSS.

**Est-ce à dire que les autorités seraient plus enclines à octroyer des autorisations de licenciements économiques, si ceux-ci intervenaient dans la limite de 20% des salariés d'une entreprise ?**

Cela n'est pas sûr. Certains secteurs d'activité seront, en effet, moins impactés que d'autres par la crise et une simple baisse de leur chiffre d'affaires et de leurs bénéfices ne suffira pas forcément à justifier un licenciement économique en cette période de crise sanitaire. C'est pourquoi il conviendrait que les entreprises fassent montre de prudence avant de



s'engager sur la voie du licenciement économique.

**Existe-t-il un ordre des licenciements ? Comment départage-t-on les salariés qui devraient être concernés par un licenciement économique ?**

Il existe effectivement des critères légaux permettant de départager les salariés en fonction de leur ancienneté au sein de l'entreprise, de leur valeur professionnelle, ainsi que de leurs charges familiales. L'appréciation de ces critères devra s'opérer dans chaque catégorie professionnelle et dans chaque établissement de l'entreprise.

**Quelle est la procédure d'information des salariés dans le cadre d'un licenciement pour motifs économiques ?**

Cette procédure d'information varie selon la taille de l'entreprise, le nombre de salariés qu'elle emploie, et la nature des instances de représentation du personnel existant en son sein.

Dans les entreprises comptant moins de 50 salariés, les délégués des salariés et, éventuellement, les représentants syndicaux au sein de l'entreprise, devront être avisés du projet de licenciement pour motif économique au moins un mois avant qu'il y soit procédé. Pour les entreprises ayant plus de 50 salariés, il conviendra d'aviser le comité d'entreprise.

À défaut de délégués des salariés ou de représentants syndicaux dans l'entreprise, il y aura lieu de consulter un comité représentatif des salariés car il est essentiel que ceux-ci puissent être

informés du licenciement économique envisagé.

Il faudra dès lors fournir à ces différents représentants des salariés tous les renseignements nécessaires, notamment sur les motifs du licenciement, les catégories des salariés concernés, la période à laquelle l'entreprise envisage de procéder à ce licenciement.

Les obligations de l'employeur ne s'arrêtent pas à l'information des représentants des salariés, mais il est tenu, également, d'engager des concertations et des négociations avec eux afin d'examiner les mesures qui pourraient empêcher le licenciement ou en atténuer les effets négatifs, ce qui pourra englober la possibilité de réintégrer d'autres postes. Cette situation est envisageable dans le cas d'une fermeture partielle de l'établissement.

**Comment se calculent les indemnités de licenciement économique ? Peuvent-elles être refusées par les salariés si elles ne sont pas conformes à la loi ? Quel recours a le salarié dans ce cas ?**

Conformément aux dispositions du code du travail, et à moins de mesures plus favorables dans le cadre de conventions collectives, les salariés concernés par un licenciement économique bénéficieront, au minimum, de la totalité des indemnités légales de licenciement, auxquelles ils ont droit, en fonction de leur ancienneté dans l'entreprise, selon le barème fixé à l'article 53 du code, ainsi que des indemnités de préavis prévues par le décret n° 2-04-469 du 29 décembre 2004.

Dans la mesure où l'entreprise aurait suivi la procédure édictée par les articles 66 et suivants du code du travail et obtenu l'autorisation administrative de licenciement économique, et qu'elle réglerait la totalité des indemnités prévues par la loi, les salariés pourraient difficilement refuser celles-ci et contester le caractère justifié de ce licenciement.

Dans le cas contraire, en revanche, les salariés pourraient demander à être réintégrés dans leur poste tout en conservant leurs droits, et à défaut, saisir les tribunaux compétents en vue d'obtenir le règlement des dommages et intérêts prévus par l'article 41 du code du travail, le licenciement étant susceptible, dès lors, d'être requalifié d'abusif.

La tendance est confirmée par une jurisprudence constante.

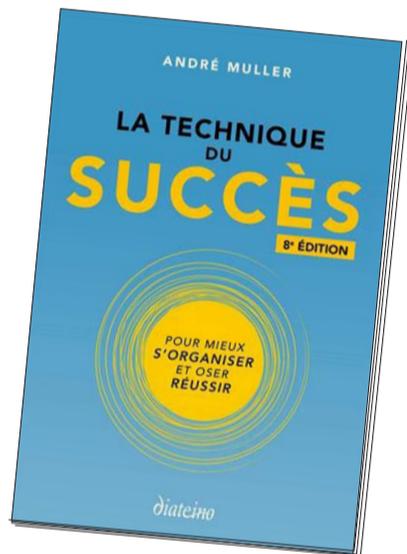
**Sélection livres**

**La technique du succès : Pour mieux s'organiser et oser réussir, d'André Muller**

L'auteur démontre qu'il n'est pas compliqué de réussir. A travers son livre, il démontre que l'individu qui a confiance en lui y parvient. Partant du fait que le succès est à la portée de toutes les personnes, il les encourage à renforcer leur confiance en eux. L'auteur montre comment il faut développer son dynamisme personnel pour retrouver son enthousiasme des premiers jours, quels que soient les objectifs. Ce livre, tel qu'il a été écrit, est dopé par la conviction et l'énergie de l'auteur pousse à l'action. André Muller est devenu entrepreneur à l'âge de 23 ans. C'est son charisme, ses méthodes d'organisation du travail et ses techniques de motivation qui ont fait connaître rapidement son entreprise. Son livre représente un recueil de conseils

simples et pratiques ayant fait leurs preuves. Ce best-seller n'est ni une recette ni du blabla. Il accompagne l'individu tel un coach. Il permet de prendre son avenir en main pour redevenir l'acteur de sa vie en quelques semaines.

Ed. Diatino (30 octobre 2019)



**L'autodiscipline pour les entrepreneurs : Comment développer et maintenir l'autodiscipline en tant qu'entrepreneur, de Martin Meadows**

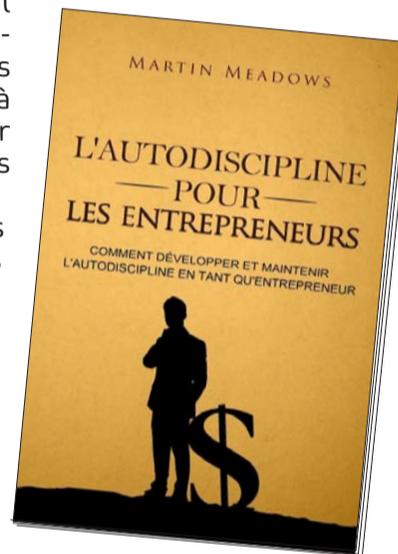
Martin Meadows part du principe que la condition première pour être entrepreneur ou le devenir est l'autodiscipline et est l'une des compétences les plus importantes à développer pour réussir. L'autodiscipline pour les entrepreneurs en donne la preuve. L'auteur démontre comment la volonté et la persévérance seront mises à l'épreuve. Il montre, à travers son ouvrage, comment l'individu peut faire face aux défis qui l'empêchent de suivre sa voie en développant l'autodiscipline. L'ouvrage offre des outils qui le permettent désormais.

L'auteur s'appuie sur sa propre expérience de l'entrepreneuriat et sur la recherche scientifique actuelle. Le livre donne quatre raisons qui mènent au déséquilibre professionnel et offre des solutions réalisables pour permettre à l'entrepreneur de persister dans la réalisation du succès qu'il désire. Il s'agit déjà de découvrir les traits, les habitudes ou les changements de mentalité les plus puissants nécessaires pour renforcer la détermination de l'entrepreneur. En spécifiant les défis les plus courants auxquels font face les personnes qui veulent démarrer une entreprise, l'auteur les accompagne

pour apprendre à échapper à un syndrome affaiblissant pour les nouveaux entrepreneurs et découvre comment surmonter certaines des difficultés les plus courantes. Troisième outil, celui qui permet de donner à l'entrepreneur les rudiments pour savoir gérer les problèmes. L'ouvrage propose une foire aux questions sur l'autodiscipline. Il permet au lecteur de découvrir comment maintenir l'autodiscipline lorsqu'il se sent découragé. Martin Meadows est le nom de plume d'un auteur qui a dédié sa vie au développement personnel. Il se réinvente en opérant des changements radicaux dans sa vie. «Il a fait des jeûnes de plus de 40 heures, appris

deux langues étrangères tout seul, perdu plus de 13,6 kilos en 12 semaines, géré plusieurs entreprises dans des industries variées, pris des douches et des bains glacés, vécu sur une petite île tropicale dans un pays étranger pendant plusieurs mois, et écrit un roman d'histoires courtes de 400 pages en l'espace d'un mois», témoignent les experts du Net. Martin aime tester ses limites pour découvrir jusqu'où ira sa zone de confort.

Ed. Create Space Independent Publishing Platform (10 janvier 2018)



**Actu ....**

**Recadrage métier coach  
Une nouvelle feuille de route pour les coachs...**

C'est à l'initiative d'IFC Maroc et destiné aux membres de l'antenne de la Fédération internationale des coachs (ICF) qu'un cadre de réflexion a été lancé les 20 et 24 juin derniers. Baptisé Moroccan coaching meeting, l'événement qui s'est tenu en format digital compte tenu de la crise sanitaire a permis de donner les axes prioritaires sur lesquels l'instance veut bâtir un modèle de relance. Réfléchir sur le devenir de la profession avec pour priorité l'éthique du métier. Le nouveau cadre de réflexion s'appuie également sur les échanges avec les différents membres de l'ICF à travers le monde. L'accompagnement des entreprises dans un cadre de plus en plus incertain et dans le cadre actuel de relance représente également un des enjeux essentiels.

**Recrutement  
Une tendance globale baissière mais des métiers sortent du lot...**

Le portail ReKrate.com <<http://rekrute.com/>> a fait ressortir au mois de juin dernier une chute de 26% des recrutements compte tenu de la crise sanitaire. Parmi les métiers qui n'ont pas été impactés par la crise arrivent en tête les développeurs qui sont très recherchés compte tenu de la nécessité de mettre en oeuvre en entreprise des politiques de transformation digitale. La logistique et le e-commerce représentent également des métiers très recherchés en cette période de crise où la livraison à domicile était une des solutions qui limitent les contacts humains. Selon les responsables du portail, les entreprises espèrent une reprise normale en septembre. A suivre...

**Orientation pédagogique  
L'Université Mohammed V de Rabat conseille ses étudiants potentiels**

L'Université Mohammed V de Rabat (UM5R) tient, les 13 et 14 juillet, un salon virtuel d'information et d'orientation pour respecter les mesures sanitaires mises en place dans le cadre de l'épidémie. Ce salon virtuel permet d'informer les élèves, les bacheliers, les étudiants et leurs parents sur les différentes possibilités de formation offertes au sein de l'établissement. Un accompagnement pour un choix d'orientation adapté est également prévu par les responsables de l'université. L'événement est enrichi par des visites de stands virtuels des établissements relevant de l'université en question. Des webinaires traitant de thématiques diverses, des rencontres en live avec des conseillers et des experts en orientation sont également prévus pour compléter cette action d'orientation pédagogique.



Ils attendent de connaître le calendrier des compétitions locales

## Cyclisme : Les coureurs retrouveront bientôt le peloton

Après une suspension de trois mois due à la pandémie Covid-19, le cyclisme national reprend ses droits. Avec la décision des autorités compétentes permettant aux associations et clubs sportifs de reprendre leurs activités à partir du 24 juin, le vélo s'apprête à fouler les routes, les virages et les pentes qui ont vu défiler de grands noms du cyclisme depuis de nombreuses années. Les coureurs marocains languissent d'impatience pour un retour à la compétition que ce soit sur route ou sur circuit, pourvu que la reprise soit progressive, tout en respectant les mesures préventives plaçant la santé des cyclistes et des cadres techniques au-dessus de toute considération.

Afin que la reprise des activités soit sûre, la Fédération royale marocaine de cyclisme (FRMC) a mis en place un programme comprenant plusieurs mesures préventives, notamment le respect de la distanciation sociale entre les pratiquants, notamment à travers des entraînements en petits groupes de dix dans un premier temps.

Alors que la pandémie imposait aux coureurs de poursuivre leur entraînement à domicile, la Fédération a veillé au maintien de leur forme physique grâce au suivi permanent et à l'organisation de courses virtuelles, à l'horizon d'un retour aux compétitions nationales, continentales et internationales, notamment

*Alors que la pandémie imposait aux coureurs de poursuivre leur entraînement à domicile, la Fédération a veillé au maintien de leur forme physique grâce au suivi permanent et à l'organisation de courses virtuelles.*

aux Jeux Olympiques de Tokyo.

Dans une déclaration à la MAP, la vice-présidente du club Roue d'or de Mohammadia, Halima Berrad, a indiqué que le retour à l'entraînement en plein air après

trois mois de suspension a été accueilli avec une grande joie par les coureurs de différentes catégories et par les jeunes en particulier.

Avec le début des entraînements en plein air, les encadrants ont veillé au respect des mesures de protection recommandées par les autorités concernées, notamment maintenir une distance d'au moins deux mètres entre les coureurs lors de l'arrêt, ne pas utiliser les mêmes équipements (vélo, casque, gants et bouteille d'eau), limiter le nombre des participants aux rassemblements à 15 personnes incluant les cadres techniques et mettre un masque pour recevoir les instructions des entraîneurs entre chaque séance.

«Nous attendons maintenant avec impatience le lancement par la FRMC du calendrier des compétitions locales qui serviront de phases préparatoires pour les compétitions internationales particulièrement les JO de Tokyo», a soutenu Mme Berrad. Le club parie actuellement sur le succès de cette première période d'entraînement et de préparation pour la prochaine étape, d'autant plus que le club compte dans ses rangs la championne du Maroc Yasmine Bouchiha et

Abdellah Loukili, un des éléments de l'équipe nationale, qui a participé au championnat du monde sur route dans la ville norvégienne de Bergen en 2017 dans la catégorie des jeunes du Maroc.

Par ailleurs, le bureau exécutif de l'Union arabe de cyclisme a tenu samedi sa deuxième réunion par visioconférence afin de décider du sort des compétitions arabes de cette année, avec la participation des membres marocains Mohamed Belmahi et Karima Rahaili.

La rencontre a également été l'occasion de discuter les recommandations de la récente réunion des secrétaires généraux qui a permis notamment l'élaboration d'une charte pour le développement et le soutien du cyclisme arabe, a fait savoir le communiqué.

Aussi, le bureau exécutif devait examiner un certain nombre de propositions émises par le secrétaire général de l'Union, qui visent à réaliser un saut qualitatif de l'instance fédérale arabe au cours de la prochaine étape, en se basant sur l'habilitation et la formation des cadres dans tous les domaines de la discipline, notamment à travers la création d'un centre spécialisé dans la formation.



Malgré la suspension de l'impression,  
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès  
est gratuit à la presse citoyenne

## La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

# Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle,  
antivirus contre l'infox

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



## L'artiste et producteur lance bientôt un nouveau son DJ Saad, un vrai mélangeur de styles musicaux et d'influences

Salima Guisser

sguisser@aujourd'hui.ma

Si la scène musicale regorge, désormais, de DJ, rares sont ceux qui font de la production en même temps. Le DJ Saad, casablancais d'origine, quant à lui, fait «professionnellement» les deux à la fois. A elle seule, sa musique est, comme il l'indique, composée de «multiples influences». «Chaque chanson finit par créer d'autres. Cela fait que ma musique soit appréciée», exalte l'artiste, qui se qualifie de DJ «un peu avant-gardiste». Une appellation qu'il se donne de par son «mélange des styles». «J'ai aussi beaucoup d'influences parce que j'ai voyagé un peu partout dans le monde. J'étais en Thaïlande, en Espagne et j'ai grandi au Maroc en Belgique ainsi qu'en France. En fait je suis un artiste multiculturel», enchaîne le DJ. Quant aux styles, il ne veut pas se limiter à un seul. «Je n'ai pas de style fixe. Je peux faire du rai, rai'n'B et R&B. Par contre, je suis très influencé par le dancehall qui est ma spécialité», précise-t-il. C'est sur ce dernier style qu'il travaille pour le moment. «Il y a un son qui va bientôt arriver et il est très influencé par le dancehall», ajoute-t-il en indiquant y avoir apporté sa touche qu'il appelle «Skergalquelli». En

**«Ma musique est un peu différente des autres qui font du reggaeton rai, house rai, house r&B, ou house rai&B. Dans ma musique, on peut trouver du house rai auquel je peux ajouter du r&B et d'autres influences qui font qu'on se régale au milieu de mon son».**

fait, cette appellation vient d'une chanson qui a fait connaître l'artiste comme il le rappelle. «C'est un mot qui ne veut rien dire et que nous avons inventé avec mes potes pour délirer. Je suis entouré de mes amis et nous faisons du son à notre goût», raconte-t-il.

A propos de sa renommée, il révèle ne pas compter en créer parmi les DJ qu'il dit connaître et prendre pour exemple, notamment les

anciens. «Je compte plutôt me créer une renommée parmi les styles. Sans prétention, j'aimerais bien porter une folie dans une musique. Mon objectif c'est d'arriver à faire d'une musique plein d'autres», avance-t-il. Dans ce sens, il donne l'exemple du son du rai qui finit par la musique house. «Il y a aussi des instruments qui rappellent un style ou une partie qui rappelle un style. C'est en fait un jeu de vitesses de musique. De même, il y a plein de styles musicaux et d'influences qu'on peut caler», détaille l'artiste. Et ce n'est pas tout ! Le musicien, dont le mixage lui a, selon ses dires, donné le respect des deux légendes Bob Sinclair et David Guetta, n'hésite pas à mettre en avant la différence entre ses œuvres et celles d'autres. «Ma musique est un peu différente des autres qui font du reggaeton rai, house rai, house r&B, ou house rai&B. Dans ma musique, on peut trouver du house rai auquel je peux ajouter du r&B et d'autres influences qui font qu'on se régale au milieu de mon son», tempère le DJ qui a récemment lancé un hit intitulé «Ma derna walou» (On a rien fait).



Plus de trente courts métrages de fiction et une dizaine de longs métrages documentaires au programme

## Films gratuits en ligne : Le CCM renouvelle son initiative cinéphile

Cinéphiles amateurs du septième art marocain, ceci est pour vous ! Le Centre cinématographique marocain (CCM) renouvelle son expérience pour la 3ème fois en proposant une sélection de films en ligne. «Suite au grand succès de l'opération de présentation de longs métrages marocains de fiction et de documentaires sur le site web du CCM, pendant la période de confinement, un nouveau programme sera mis en ligne à partir du mardi 14 juillet», annonce le CCM dans un communiqué. Rappelons que les trois premières programmations avaient permis au public et partout dans le monde de voir ou de revoir une cinquantaine de films marocains. Le nombre de chargements avoisine les 600.000, dans 101 pays, dont le Maroc qui est en tête du classement. Selon la même source, le nouveau programme sera constitué de plus de trente courts métrages de fiction et une dizaine de longs métrages documentaires. Ainsi chaque semaine, trois à quatre courts métrages de fiction et un long métrage documentaire pourront

**Ces films ont été choisis parmi ceux qui ont participé aux dix dernières éditions du Festival du court métrage méditerranéen de Tanger pour les courts métrages de fiction, et au Festival national du film pour les longs métrages documentaires (compétition ou hors compétition).**

être visionnés à toute heure de la journée ou de la nuit. Et ainsi de suite, pour les semaines suivantes, jusqu'à la fin du programme. Selon le CCM, ces films ont été choisis parmi ceux qui ont participé aux dix dernières éditions du Festival du court métrage méditerranéen de Tanger pour les courts métrages de fiction, et au Festival national du film pour les longs métrages documentaires (compétition ou hors compétition). Le programme de la semaine sera disponible tous les mardis sur le site : <https://www.ccm.ma>. «Le CCM réitère ses remerciements à tous les ayants droit qui ont accepté cette diffusion gratuite avec enthousiasme et générosité», indique le CCM. Pour rappel, les premiers programmes avaient connu la projection de 25 films, plus ou moins récents, dont la carrière commerciale est achevée. Parmi lesquels «Dallas» de Ali Mejboud, «Pluie de sueur» de Hakim Belabes, «Zéro» de Nourrdine Lkhmari, «Les ailes de l'amour» de Abdelhaï Larak, «Adios Carmen» de Mohamed Amine Benamraoui, «Cris de l'âme» de Abdellailah El Jaouahry et autres.



Destiné aux artistes francophones et ouvert à toutes les disciplines

## Programme de résidence de l'IFM 20201 : Artistes, à vos projets !

Les artistes francophones sont invités à proposer leurs candidatures à la 9ème édition du programme de résidence artistique de l'Institut français du Maroc (IFM) pour 2021. Initié en 2012, ce programme ouvert jusqu'au 15 août concerne, selon les initiateurs, les sites d'Agadir, Tétouan, Casablanca, Fès, Kénitra, Meknès, Oujda et Tanger. «Destiné aux artistes francophones et ouvert à toutes les disciplines artistiques, le programme agit au service de la création contemporaine, d'une coopération culturelle étroite avec le Maroc et de la rencontre privilégiée avec les publics de l'IFM au travers des restitutions et ateliers prévus à l'issue des résidences», indique l'IFM. En effet, une première sélection des dossiers de candidature est effectuée par un jury professionnel. Les projets font ensuite l'objet d'une seconde sélection par les sites sollicités pour s'assurer de la bonne adéquation avec



le contexte local. La durée maximale des résidences n'excède généralement pas 3 semaines. Le transport ainsi que l'hébergement sont pris en charge pendant toute la durée du séjour. Les temps d'accueil en rési-

dence sont définis sur proposition des artistes en relation avec leur projet et selon la disponibilité du lieu sollicité. Le programme de résidence de l'Institut français du Maroc offre avant tout une prestation d'accueil

de qualité, explique-t-on. Notons que ce programme de résidence est proposé dans le cadre de la mission de coopération culturelle de l'IFM. Une attention particulière est accordée à la capacité des artistes à s'enrichir de leur environnement, à partager leurs savoirs et savoir-faire. «L'artiste pourra imaginer des rencontres avec les acteurs culturels locaux et/ou des publics spécifiques durant le temps de résidence. A l'issue du temps de création, une restitution publique de format libre sera organisée avec l'artiste». Pour rappel, 20 projets ont été sélectionnés pour 2020 à l'issue de la commission de sélection des résidences de l'IFM. Parmi lesquels, «Les invisibles», 4ème pièce de théâtre de Hicham Lasri, Danse D-illusion de la compagnie Dyptik, projet littérature et radio Lecture électrique de Laurie Bellanca et projet de danse Sguillada de Caroline Salvi.

PAR ABDERRAFI AL OUMLIKI aaloumliki@aujourd'hui.ma

## Une affaire d'inceste défraie la chronique à Chtouka-Aït Baha

À la commune rurale Inchaden relevant de la province Chtouka-Aït Baha, un père de famille, âgé de trente ans, et sa sœur, vingt ans, ont été arrêtés en flagrant délit d'acte incestueux. Ils ont tous les deux été traduits en état d'arrestation, samedi dernier, devant le parquet général près la Cour d'appel d'Agadir.

Les comportements de son épouse et de son beau-frère ont fini par mettre la puce à l'oreille de ce père de famille. C'est la raison pour laquelle il a décidé de les surveiller étroitement, sans pour autant attirer leur attention. Sa tactique a été payante, mais le résultat ô combien choquant : sa femme et son beau-frère étaient en pleins ébats sexuels. Tenant ses nerfs, il se rend, le lendemain, chez les gendarmes de Belfaâ pour porter plainte.

Les limiers lui conseillent alors de continuer à les surveiller, mais tout en gardant son calme. Dès qu'il les voit sur le même lit, il doit leur téléphoner, lui demandent-ils. Et «l'occasion» se présente ce mercredi. L'épouse rentre à la chambre, son frère la suit et s'apprêtent à partager le même lit. L'époux appelle aussitôt les gendarmes de Belfaâ qui se dépêchent sur les lieux et prennent le frère et la sœur en flagrant délit d'inceste. Conduits au poste des gendarmes pour être soumis aux interrogatoires, tous les deux ont avoué que leur relation remonte à plusieurs années avant qu'ils se marient. Devant les enquêteurs, ils ont, sans vergogne, exprimé leur amour l'un pour l'autre. Ils ont ajouté qu'ils profitaient de l'absence de leurs conjoints pour se rencontrer et faire l'amour.



### Quatre suicides de jeunes en 48h

Au douar Tahouna Imzilen relevant de la commune rurale Mejjat, province de Chichaoua, un jeune homme de vingt-deux ans s'est donné la mort, dimanche dernier. Profitant de l'obscurité, il est sorti de chez lui, vers 2 h du matin, sans attirer l'attention et s'est jeté dans un puits. C'est du moins ce que sa famille a raconté aux gendarmes qui se sont dépêchés sur les lieux pour diligenter une enquête.

Samedi dernier, au quartier El Berbouri, à Tétouan,

un jeune homme de vingt-huit ans, employé dans la construction des bâtiments, a été retrouvé pendu chez lui.

Un troisième jeune homme, âgé de vingt-cinq ans, s'est également donné la mort, par pendaison, et ce, non loin de chez lui, vendredi dernier, au quartier Abidar, à Aït Ourir. Le même jour, mais à Guelmim, quartier Lalla Meriem, un jeune désespéré de vingt-six ans s'est pendu chez lui, dans sa chambre à coucher.

### Aoulouz : Une mineure échappe de justesse à un viol



À la commune urbaine Aoulouz, province de Taroudant, trois jeunes malfrats ont été arrêtés par les éléments de la gendarmerie royale et ce pour leur implication dans une affaire de tentative de kidnapping et de viol d'une fille mineure. Cette

dernière, âgée de seize ans, se promenait dans la région d'Ouzioua, loin de dix-huit kilomètres d'Aoulouz. Les trois jeunes malfrats se sont approchés d'elle. Ils lui ont demandé de les accompagner, mais devant son refus ils ont tenté de la kidnapper. Toutefois, elle a poussé un grand cri qui attiré l'attention de quelques jeunes qui se trouvaient dans les parages. Ils ont accouru pour la tirer des griffes des malfrats. En les voyant, ces derniers ont pris la poudre d'escampette. Une plainte a été portée devant les gendarmes qui ont mené les investigations nécessaires soldées par l'arrestation de l'un du trio. Celui-ci a sans difficulté révélé l'identité de ses deux complices qui ont également été arrêtés. Les trois malfrats ont été traduits devant la justice à Agadir.

### Casablanca : Un simple malentendu dégénère en meurtre

Dimanche dernier, vers 16h, un jeune homme a été mortellement poignardé à Derb Karloti relevant du quartier Derb Soltane, à Casablanca. Tout a commencé par un simple malentendu entre le jeune homme et un autre jeune demeurant à Derb El Kebir qui ont échangé les injures puis les coups. L'intervention des personnes de bonne foi a permis aux deux antagonistes de se calmer. C'est du moins ce qui

est apparu aux badauds qui se sont dispersés après la petite bagarre. Mais ce n'était que partie remise. Le jeune homme qui demeure à Derb El Kebir qui a disparu quelques minutes a rebroussé chemin à Derb Karloti, épaulé par six autres jeunes hommes, tous armés de couteaux, épées et bâtons. L'un d'eux a surpris la victime avec un coup d'épée au niveau de la poitrine. Evacuée vers l'hôpital Moulay Hassan puis vers une clinique privée elle ne tardera pas à rendre l'âme. Les limiers de Derb Soltane El Fida se sont dépêchés sur les lieux pour diligenter une enquête, identifier les auteurs de crime et les arrêter.



# Appels d'offres et annonces légales

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE  
CHICHAOUA  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 13/INDH/2020**

Le 07 Août 2020 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux du Secrétariat Général de la province de Chichaoua à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour: Achat et livraison de fournitures et manuels scolaire dans le cadre de INITIATIVE ROYALE « un million de cartables » pour le compte des écoles primaire relevant du cercle de Mtouga, Province de Chichaoua

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés du Secrétariat Général de la Province de Chichaoua. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 15.000 ,00 dhs (QUINZE Mille Dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 977.025,49 dhs (neuf cent soixante-dix-sept mille vingt-cinq dirhams, 49 cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 , 31 et 148 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés du Secrétariat Général de la Province de Chichaoua.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage via

le portail des marchés publics.

- Les échantillons, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposée dans le bureau de services logistique et archive de la province de chichaoua au plus tard le 06/08/2020 à 16h 30mn

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE  
CHICHAOUA  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 14/INDH/2020**

Le 07 Août 2020 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux du Secrétariat Général de la province de Chichaoua à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour: Achat et livraison de fournitures et manuels scolaire dans le cadre de INITIATIVE ROYALE « un million de cartables » au profil des élèves des collèges relevant des Cercles de: imintanout et Mejjat Province de Chichaoua

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés du Secrétariat Général de la Province de Chichaoua. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 8.000 ,00 dhs (huit Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 530.683,24 dhs (cinq cent trente mille six cent quatre-vingt-trois dirhams, 24 cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 , 31 et 148 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:  
- Soit les envoyer par

courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés du Secrétariat Général de la Province de Chichaoua.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail des marchés publics.

- Les échantillons, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposée dans le bureau de services logistique et archive de la province de chichaoua au plus tard le 06/08/2020 à 16h 30mn

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE  
CHICHAOUA  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 15/INDH/2020**

Le 07 Août 2020 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux du Secrétariat Général de la province de Chichaoua à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour: Achat et livraison de fournitures et manuels scolaire dans le cadre de INITIATIVE ROYALE « un million de cartables » au profil des élèves des collèges relevant des Cercles de: Chichaoua et Mtouga Province de Chichaoua

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés du Secrétariat Général de la Province de Chichaoua. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 8.000 ,00 dhs (huit Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie

par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 537.880,90 dhs (cinq cent trente-sept mille huit cent quatre-vingt dirhams, 90 cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 , 31 et 148 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés du Secrétariat Général de la Province de Chichaoua.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail des marchés publics.

- Les échantillons, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposée dans le bureau de services logistique et archive de la province de chichaoua au plus tard le 06/08/2020 à 16h 30mn

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE LA PÊCHE  
MARITIME DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET  
DES EAUX ET FORÊTS  
OFFICE RÉGIONAL  
DE MISE EN VALEUR  
DU GHARB  
2ÈME TRANCHE  
ASSOCIATION AL AMAL  
POUR LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE  
SECTEUR N2 DU GHARB  
APPEL A CONCURRENCE (AC)**

Le vingt-sept Juillet deux mille vingt (27/07/2020) à dix heures, il sera procédé à la salle de réunion du Département des Aménagements de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Gharb à Kenitra à

l'ouverture des plis de l'Appel à Concurrence relatif à la réalisation de l'étude et des travaux d'équipement interne pour l'irrigation localisée de la 2ème tranche des propriétés des adhérents de l'association « Al Amal pour le développement agricole », relevant du secteur N2 de l'ORMVA du Gharb d'une superficie totale brute de 540 ha correspondant aux exploitations des agriculteurs ayant établi leurs dossiers administratifs. Cette superficie est répartie en deux (2) lots de travaux. Le lot 1 d'une superficie de 294 ha comprend les blocs 12, 23,25,28,29,31,33,35,38 ,40,44,45 et 46, le lot 2 d'une superficie de 246 ha contient les blocs 13,18 ,19,22,26,27,30,32,34,37 ,39,41 et 42 destinés aux entreprises C1 ou C2. La superficie moyenne par agriculteur est inférieure à 5 ha.

Le dossier d'AC peut être retiré auprès de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Gharb, Service des études de Développement Agricole. Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des pièces écrites figurant dans le dossier d'AC.

Les concurrents peuvent:  
· Soit déposer leurs dossiers au Service des études de développement agricole, l'ORMVA du Gharb avant la date d'ouverture des plis prévue le 27/07/2020 à 10h00 ;

· Soit les remettre au président de la commission d'AC au début de la séance d'ouverture des plis prévue le 27/07/2020 à 10h00.

Les pièces justificatives à fournir au niveau des dossiers, administratif, technique et financier sont celles précisées dans le dossier d'AC.

**BANK AL-MAGHRIB  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT SUR  
OFFRES DE PRIX N° 58/  
DA/2020  
(SÉANCE À HUIS CLOS)**

Le mercredi 19 août 2020 à 10h00, il sera

procédé dans les bureaux de la Direction Achats de Bank Al-Maghrib à Hay Ryad à Rabat, à l'ouverture des plis, relatifs à l'appel d'offres concernant la fourniture, l'installation et la mise en service d'une imprimante presse numérique avec contrôleur d'impression. La séance d'ouverture des plis se fera à huis clos en application des mesures prises par Bank Al-Maghrib dans le cadre de la gestion de la pandémie COVID 19.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Achats, Service Gestion Administrative des Marchés, sise Avenue Annakhil, Hay Ryad, Rabat. Il peut être transmis aux concurrents qui le demandent (Email: [bkam.ao@bkam.ma](mailto:bkam.ao@bkam.ma)).

L'estimation des coûts des prestations établie par la Banque est fixée à la somme de 480 000,00 DH TTC (quatre cent quatre vingt mille dirhams toutes taxes comprises) pour la fourniture et l'installation et 75 960,00 DH TTC (soixante quinze mille neuf cent soixante dirhams toutes taxes comprises) pour la maintenance annuelle.

Il est prévu une visite des lieux, au site de Dar As-Sikkah, sise Route de Meknès - Salé, le mardi 28 juillet 2020 à 10h00. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 28,30 et 32 du règlement des achats de la Banque.

Les concurrents peuvent:  
- soit déposer contre récépissé leurs plis auprès de la Direction Achats à l'adresse précitée ;

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les article 5 du règlement de la consultation.

Le présent avis est publié dans le site internet de Bank Al-Maghrib ([www.bkam.ma](http://www.bkam.ma)).